



AVIS GENERAL DE PASSATION DE MARCHES

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Mécanisme de préparation pour le Projet de Développement de la Chaîne de Valeur Riz dans la Vallée du Sénégal

(PDCV Riz)

Référence de l'Accord de financement : **P-SN-AA0-008**

N° d'identification du Projet :

AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES

1. Le Gouvernement de la République du Sénégal a reçu du Fonds africain de développement un financement en vue de couvrir le coût d'une partie des études de préparation du Projet de développement de la chaîne de valeur Riz dans la Vallée du Sénégal (PDCV Riz).
2. L'objectif sectoriel du PDCV est de contribuer à la consolidation des résultats obtenus par le PRACAS, à savoir l'autosuffisance en riz à l'horizon 2017. L'objectif spécifique est de contribuer au développement de la chaîne de valeur riz à travers l'amélioration des infrastructures de production, de commercialisation et de transformation. Le projet permettra de créer l'environnement nécessaire afin d'assurer une cohérence et une complémentarité des interventions aussi bien privées que publiques, de manière à répondre efficacement au besoin de développement de la région et aux préoccupations des producteurs et autres acteurs du secteur agricole. Les initiatives envisagées consisteront aussi à développer des actions de promotion de l'agro-business de sorte à assurer un lien durable entre les producteurs et les promoteurs privés existants et à venir.
3. Afin de faciliter le démarrage du PDCV Riz et d'améliorer sa qualité à l'entrée, il est fait recours au mécanisme de préparation de projet (PPF). Le PPF permettra de conduire les études préalables nécessaires pour assurer la bonne exécution et l'atteinte des objectifs du projet, à savoir : (i) la réactualisation des études APD et DAO, réalisées par le MCA en 2012 sur 10.000 ha, et portant sur les 9.500 ha et priorisation par analyse multicritère des différents blocs à aménager dans le temps, tenant compte des ressources financières devant être mobilisées ; (ii) l'analyse des aspects environnementaux et sociaux avec une attention particulière portée aux aspects fonciers et aux impacts cumulatifs sur les ressources en eaux ; (iii) l'élaboration des conditions d'exploitation et de mise en valeur des terres aménagées par les petits producteurs et de l'opportunité de partenariats avec le secteur privé pour la production et de la transformation du riz ; (iv) l'élaboration des modalités et des outils pour la contractualisation entre producteurs et les promoteurs privés (producteurs, commerçants et

transformateurs), d'une part et d'autre part entre ces derniers et les autres acteurs de la chaîne de valeur riz ; (v) l'analyse de l'environnement commercial du riz, tenant compte des dispositions récentes prises par le Gouvernement pour promouvoir la consommation du riz local, et intégrant aussi des projets en cours et à venir ; (vi) l'élaboration du document de préparation du projet incluant la description et le chiffrage des activités à retenir pour chacune des composantes ; (vii) l'appui au montage institutionnel et à la mise en place des outils de gestion du projet, incluant l'élaboration du manuel de procédures, la mise en place du système de gestion financière ainsi que du système de suivi évaluation.

4. Le mode d'acquisition prévu pour ces différents services est la sélection sur la base d'une liste restreinte et la méthode de sélection basée sur la qualité et le coût (SBQC) pour les services suivants : (i) la réactualisation des études techniques, APD/DAO et des études environnementales et sociales pour les aménagements hydro-agricoles sur 9.500 ha ; (ii) la formulation et la préparation du Projet et (iii) les études thématiques. Les services de consultants pour (i) l'élaboration du manuel de procédures administratives, financières et comptables, (ii) le système de suivi évaluation, (iii) l'appui à la mise en place de l'UGP, et (iv) l'audit des comptes seront faites suivant la procédure de consultation sur la base de listes restreintes de bureaux d'études et la méthode de Sélection au moindre coût (SMC).

5. Les acquisitions financées sur les ressources de la Banque se feront conformément à la Politique de Passation des Marchés des opérations financées par le Groupe de la Banque d'Octobre 2015. Les dossiers de demande de propositions devraient être disponibles en **octobre 2016**.

6. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et devraient confirmer leur intention, à l'adresse suivante :

A l'attention de Monsieur Waly DIOUF
Coordonnateur du Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR)

Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER)
Immeuble Serigne Saliou MBACKE ;
Avenue Bourguiba ;
près rond-point jet d'eau
BP. 4005 DAKAR SENEGAL
Email : min.agri@maer.gouv.sn ou waly.diouf@maer.gouv.sn